

**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
**Direction de la Jeunesse et des Sports de la Wilaya De Ain-Defla**

NIF: 099044015038035

**Avis d'infructuosité de l'avis Appel d'offre National ouvert avec exigence de capacités minimales**

Conformément aux dispositions de l'article 40 et 71 du Décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction De La Jeunesse et de Sport De La Wilaya de Ain Defla déclare que l'avis Appel d'offre National ouvert avec exigence de capacités minimales N° : 06/2025 pour: **Etude Pour La Réhabilitation Et La Mise A Niveau Du Stade OMS A Khemis Miliana.**

Dans les quotidiens nationaux "L'express" et "العبدلي" du 09 OCTOBRE 2025 sous le N° ANEP 2516031102 et deux journaux électronique "DZ" et "Algérie Breves News" du 12/10/2025 et BOMOP, est déclaré infructueux ou motif : **Offre unique non conforme (phase éligibilité )**

Et conformément aux dispositions de l'article 82 et du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2016 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public les soumissionnaires et les candidats qui souhaitent prendre connaissance des résultats détailler de l'évaluation de leurs candidature; offre technique et financière ; sont invités à se rapprocher auprès du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis de l'infructuosité.

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya de Ain-Defla dans un délai de dix (10) jour à compter de la 1ère publication de l'avis de l'infructuosité dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou dans la presse nationale. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la date limité pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

**Le Directeur**